



Vie communale    Projet de Ville    Commerce    Mobilité    Sécurité    Environnement    Urbanisme    Travaux    Propreté    Emploi    Logement    Quartier    Sports    Jeunesse    Social    Culture  
 Enseignement    Tourisme    civil    International    Finances

## Communiqué Collège du 22/05/2015



### Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 22 mai 2015

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 22 mai 2015, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Attribution des fonds FEDER
- Sanctions Administratives communales Loi du 24 juin 2013: mise en conformité des Règlements
- « Aux livres citoyens »
- Week-end festif à Droixhe - du 28 au 30 mai

### Attribution des fonds FEDER

Suite au rapport du Bourgmestre Willy DEMEYER, le Collège communal de Liège exprime sa grande satisfaction à l'égard des décisions relatives à l'attribution des fonds Feder.

**Celles-ci vont lui permettre de poursuivre la mutation de la Ville, entamée il y a une dizaine d'années afin d'affirmer son positionnement international et métropolitain, d'accélérer la transition vers une ville durable et d'améliorer le cadre et les conditions de vie des Liégeois et des Liégeoises.**

Pour rappel, la Ville de Liège, en IGIL

association avec la Province de Liège, l'IGIL (Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise), la SPI (Services promotion Initiatives en Province de Liège), le SPW (Service public de Wallonie) et Immocoronmeuse, a déposé **trois portefeuilles** au FEDER :

- Liège, développement du secteur "MICE" (52,4 millions d'euros) ;
- Liège, ville en transition (84,4 millions d'euros) ;
- Liège, revitalisation du quartier d'Outremeuse et du site de Bavière (46 millions d'euros).

### 5 projets retenus pour la Ville de Liège

Sur les 184 millions d'euros sollicités, la Ville de Liège a obtenu 125 millions d'euros pour les 5 projets suivants :

#### **1. La construction de nouvelles Halles des Foires à Bressoux :**

- construction et aménagements: 32.728.237 €
- dépollution : 2.755.000 €

TOTAL : 35.483.237 €.



**2. L'aménagement d'un boulevard urbain entre le pont barrage et le pont Atlas : projet retenu par la Task force**

**3. Les aménagements publics de l'éco-quartier de Coronmeuse :**

- aménagement du site de l'éco-quartier: 24.180.034 €
- dépollution : 5.845.000 €

TOTAL : 30.025.034 €.



**4. L'installation d'un pôle de développement économique et culturel sur le site de Bavière ainsi qu'un réaménagement des voiries : 28.054.333 €**



## 5. La transformation de la Cité administrative en bâtiment zéro carbone : 22.737.278 €

Ces projets sont tous :

- issus du Projet de Ville 2012-2022 (plan stratégique de développement de la Ville) ;
- en lien avec le tracé du tram ;
- en continuité avec les projets majeurs déjà réalisés (gare TGV, Médiacité, Théâtre de Liège, Opéra, place des Guillemins, quai sur Meuse, Musée de la Boverie, Mnema, cinéma Sauvenière, Musée de la Vie wallonne, Grand Curtius, Auberge de Jeunesse,...) ;
- maîtrisés sur le plan foncier ;
- susceptibles de créer un effet levier sur le plan socio-économique et de l'innovation.

## Autres projets retenus sur le territoire liégeois

La Ville de Liège se réjouit également des autres projets retenus en faveur du développement du territoire liégeois tels que :

- la rénovation du bâtiment « le Fiacre » (3.135.000 €) pour Meusinvest dans le cadre du hub créatif
- l'assainissement du site LBP à Chenée (3.763.000 €) pour la Spaque
- l'assainissement du site Horloz à Sclessin (2.852.798 €) pour la Spaque

**Au travers de ces subsides, la Ville de Liège est reconnue dans son rôle de pôle urbain majeur. Elle va ainsi poursuivre sa métamorphose entamée il y a une dizaine d'années.**

**Illustrations et présentation de la conférence de presse ICI.**



## SACSanctions Administratives communales Loi du 24 juin 2013: mise en conformité des Règlements

La gestion des problématiques urbaines est une priorité du Collège qui souhaite, dans un contexte budgétaire difficile que l'effectivité de la norme reste appliquée à Liège!

De nombreuses problématiques urbaines, nuisances (tapage,..) ou comportements dérangeants ou inadaptés (ivresse sur la voie publique), immeubles et espaces à l'abandon, malpropreté,... dénaturent l'image de la Ville, représentent un frein à son développement commercial, économique, touristique et entachent la qualité de vie dans les quartiers.

L'une des réponses possibles pour l'autorité communale est d'avoir recours aux Sanctions Administratives Communales (SAC).

Celles-ci ont été introduites en 1999 et mises en œuvre à Liège depuis 2001. La modification de 2004 a introduit la possibilité de sanctionner les mineurs (16-18 ans) mais aussi de mettre en œuvre la médiation. La Loi du 24 juin 2013, permet désormais d'introduire, entre autre, la notion de prestation citoyenne ou

d'infractions mixtes (pour certains délits, si le Parquet ne poursuit pas, la commune peut le faire).

### **Les SAC à Liège**

Liège est pionnière en la matière depuis 2001. 2 Fonctionnaires sanctionneurs assistés de 2 greffières officient à raison de plusieurs audiences par semaine. Ils ont une formation de juriste et sont indépendants du pouvoir communal. Ce qui est déterminé par la Loi et un Arrêté Royal d'exécution.

Par an, près de 5 à 6.000 amendes administratives sont constatées sur le territoire de la Ville. 90% des SAC établies proviennent des services de police et 10% des 15 agents sanctionneurs assermentés.

Depuis 2001, l'ensemble des contrevenants sont invités à faire valoir leurs droits aux audiences. On compte +/- 50% de comparants (présents physiquement, représentés, courriers, courriels,...). Ceux-ci sont représentatifs de toutes les couches de la population.

Lors des audiences le fonctionnaire sanctionneur entend les arguments du comparant et envisage la sanction en fonction des divers éléments présentés. Parfois une formation ou un Travail d'Intérêt Général pourra être proposée plutôt qu'une amende financière. Par ailleurs, la médiation demeure possible, ce qui permet à chacun de pouvoir s'acquitter de sa dette envers la société.

Une attention particulière est portée à l'adéquation de la sanction à l'infraction et ce quelle que soit le contrevenant. Cette attention existe également en terme de problématique sociale car derrière l'infraction, il peut y avoir des problématiques qui sont transférées vers les autorités communales.

### **Les nouveautés introduites**

L'arrêt de la Cour Constitutionnelle donne désormais à la Ville les moyens juridiques de proposer la modification de l'ensemble des règlements communaux en vertu de la Loi de 2013.

L'objectif est d'harmoniser l'ensemble des RC avec la Loi de 2013 sur 3 volets :

- L'augmentation des montants des amendes maximum de 250 à 350€
- Le recours ou non aux mesures alternatives (prestation citoyenne nouveauté à côté des mesures de médiation). La prestation citoyenne représente effectivement pour certains contrevenants un meilleur moyen de réparation que l'amende. Mais cela nécessite l'adoption d'un règlement ad hoc.
- La prise en compte de d'avantage d'infractions mixtes (incriminations qui font d'abord l'objet de poursuites du Ministère public. A défaut ? transfert vers l'administration communale). On réprime ici parfois des délits.

### **Prestation citoyenne**

Liège introduit cette notion dans ses nouveaux règlements. Toutefois, vu la complexité de la mise en œuvre (trouver des lieux de prestation en fonction des contraintes : encadrement, coût des assurances, lieu ouvert le week-end ou pendant les vacances, équipement professionnel à fournir, accessibilité aux personnes à mobilité réduite,..) le Collège souhaite que cette disposition soit mise en place petit à petit. Une évaluation sera réalisée dans un an.

Selon l'esprit de la Loi de 2013, des formations ou sensibilisations pourront également être proposées aux contrevenants.




---

## **« Aux livres citoyens »**

Le 29 mai 1995, la Ville de Liège une Charte contre le racisme à l'unanimité des partis démocratiques représentés au conseil communal. Il s'agissait de marquer solennellement la volonté de lutter contre toute forme de discrimination. Durant ces 20 années, la Ville a décliné un programme d'actions et de sensibilisation sur le terrain local (appels à projets depuis 1996) et international ( vice-présidence du réseau ECCAR) comme l'a récemment démontré l'accueil à Liège de la Coalition européenne des villes contre le racisme les 21 et 22 avril dernier : <http://fr.metrotime.be/2015/04/17/news/liege-accueillera-la-coalition-eccar-pour-les-20-ans-de-la-charte-contre-le-racisme/>

Les 28, 29 et 30 mai prochain, le quartier de Droixhe sera le théâtre d'animations diverses dues à la collaboration entre les services de la ville et les associations rassemblées autour du projet « Aux livres citoyens ».

Le programme de cette opération se décline comme suit :

Voir programme dans le courriel précédent

La Ville affirme à la fois sa volonté de déployer sa logique de cohésion sociale dans tous les quartiers de la ville et de commémorer le vingtième anniversaire d'un engagement que la réalité rend plus que jamais indispensable.




---

## **Week-end festif à Droixhe du 28 au 30 mai**

Un partenariat de la Ville de Liège dans le cadre de «Aux livres citoyens!» avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles, la Province de Liège, le CAL Liège, Les Territoires de la Mémoire, Arsenic2, PAC Écrivain

public, Centre communal des jeunes de Bressoux-Droixhe, Asbl EVA, Asbl la Bobine, Service social des étrangers, Asbl le Courant d'air, Asbl Le Tabuchet, Lezarts urbains, SAS Saint Léonard et l'Atelier CUP.

Rendez-vous Place de la Libération à Droixhe du 28 au 30 mai 2015, pour un week-end festif haut en couleur.

Des expositions, du théâtre, des ateliers, et un spectacle de rue seront au programme de ce week-end festif organisé dans le cadre de Liège contre le racisme 20 ans.

#### PROGRAMME :

##### **Jeudi 28 mai**

- 10h00- 12h00 : Un quartier qui bouge où il fait bon vivre : des bacs à fleurs aux transformations du quartier. On vous écoute!
- 13h30 - 16h00 : Atelier slam par l'Ami Terrien-Maky- Vol au vent
- 19h30 : Scène ouverte Lezarts urbains
- 20h30 : Invité RSL (intervenant Slam)

##### **Vendredi 29 mai**

- 12h30 :
  - Présentation des ateliers d'écritures Récits de vies contre les discriminations : lectures et projection d'un documentaire.
  - Intervention de l'Échevin de la Culture et de l'Urbanisme, dans le cadre de la journée du 20e anniversaire de la signature de la charte contre le racisme.
  - Extraits choisis de « Montenero 53 » par la Compagnie du Sud.
  - Repas et verre de l'amitié [Gratuit sur inscription]
- 14h00 : Représentation théâtrale Discrimina(C)tion
- 18h30 : Barbecue citoyen des Territoires de la Mémoire asbl, place Xavier Neujean  
Navette et repas gratuits pour les participants à la journée [sur inscription uniquement ici]
- 21h30 : Départ de la navette à partir du barbecue place Xavier Neujean vers Droixhe.
- 22h00 : Spectacle de rue Rallumer le feu des étoiles, Une performance majestueuse et époustouflante d'aciers, de rythmes et de feux pour illuminer le quartier et rallumer les étoiles.

WeFestifDroixhe.jpg



##### **Samedi 30 mai**

- De 14h à 18h : Présentation des associations et services publics du quartier  
Grimage / Quizz avec lots à gagner / Démonstrations sportives / Exposition et atelier photo / Bacs à fleurs / Animation musicale
- 14h00 à 16h00 : Bibliothèque de rue
- 16h00 : La MJ vous invite [projection vidéo et concert]

##### **Du 28 au 30 mai de 14h00 à 18h00**

Les habitants font le quartier : Exposition, animation, micro-trottoir. Le quartier bouge, nous aussi! Venez-vous exprimer!

Exposition des enfants, des ados et des adultes du CEC "Le courant d'air". Ils ont rêvé le thème caché dans tous les sens ! Venez découvrir leurs créations!



